Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 035-213500440-20260225-BROUALAN202605D-DE

COMMUNE DE BROUALAN
REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT d' ILLE ET VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : **11**
En exercice : **11** Ont délibéré : 9
Date de convocation : 17/02/2026
L'an deux mil vingt six, le mercredi 25 février 2026 à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **DAVY André Maire**
Etaient présents : **DAVY André, LELAVANDIER René, VALLET Marylène, CHAUSSE Fabien, PARIS Paulette, CHAPRON Stéphane , DUMONTOY Bruno , QUÉMERAIS Maxime, LEPORT Julien**
Absents : **TRÉCAN Gilles, COSTARD Caroline**
Madame Paulette PARIS a été élue secrétaire de séance.

Délibération N°05/2026
AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU DOUET - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RÉPARTITION DES AMENDES DE POLICE – PLATEAU RALENTISSEUR

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la salle polyvalente la BEROUELANAISE se terminant, il est désormais nécessaire d'aménager la voirie afin de sécuriser la circulation rue du Douet.

Le conseil municipal préconise de réaliser un plateau ralentisseur, qui sécurisera l'entrée du bourg, au niveau de la salle polyvalente.

Monsieur le Maire présente le devis de la SARL HEUZE-PORCHER qui s'élève à 11 847 € HT

Le conseil municipal sollicite auprès du Conseil Départemental la subvention la plus élevée possible au titre de la répartition des amendes de police, pour des aménagements de sécurité sur voirie : plateau ralentisseur dont les travaux sont chiffrés à 11 847 euros HT

Monsieur le maire est chargé de transmettre cette demande et de signer tout document relatif à ces aménagements.

Le maire
André DAVY



Le secrétaire de séance
Paulette PARIS